

ARRÊTÉ :

AR_008_2026

OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE EN MATIERE D'HABITAT ET D'URBANISME

Le Maire de Le Caylar :

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9-2 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le I-A de l'article L. 5211-9-2 du CGCT prévoit un mécanisme de transfert de plein droit d'un pouvoir de police spéciale au président d'un groupement de collectivités territoriales, lorsque ce groupement exerce la compétence correspondante. L'automatisme de ce transfert a lieu d'abord au moment de la prise de la compétence, puis à la suite de chaque élection d'un nouveau président du groupement compétent ;

CONSIDERANT qu'un maire peut s'opposer par arrêté municipal au transfert de son pouvoir de police spéciale, dans les conditions prévues par le III de l'article L. 5211-9-2 du CGCT ;

ARRETE

- ARTICLE 1 : S'OPPOSE au transfert de police spéciale en matière
- d'habitat relatives à la sécurité des ERP à usage d'hébergement (article L. 184-1 du code de la construction et de l'habitation)
- de sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations (chapitre Ier du titre Ier du livre V du code de la construction et de l'habitation),
- d'urbanisme relatives à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes (article L. 581-3-1 du code de l'environnement) ;

Date de transmission de l'acte: 02/10/2026

Date de reception de l'AR: 02/10/2026

034-213400641-AR_008_2026-AR

A G E D I

- ARTICLE 2 : SOLLICITE Monsieur le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac à renoncer au transfert des pouvoirs de polices spéciales ;

- ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Fait à Le Caylar Le 02/10/2026

Le Maire



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 02/10/2026

Date de reception de l'AR: 02/10/2026

034-213400641-AR_008_2026-AR

A G E D I